BHV-SV 2026/41
Mois de Octobre 2026
semaine 41
du 5 au 11 Octobre 2026

Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire Internationale en Santé Végétale

Le Bulletin Hebdomadaire de Veille sanitaire internationale en Santé Végétale (BHV-SV) s'inscrit dans l'activité de veille sanitaire internationale menée dans le cadre de la Plateforme ESV (Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale -https://www.plateforme-esv.fr/). Le BHV-SV sélectionne et résume des actualités sanitaires et scientifiques en santé végétale qui sont parues dans la semaine.

ATTENTION : Le contenu du document n'engage pas les membres de la Plateforme ESV.

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale
CC BY-NC-ND

Code juridique

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © https://plateforme-esv.fr/

Sommaire

Dépérissement de la vigne 2

Candidatus Liberibacter spp., agent causal du huanglongbing (greening des agrumes) et ses vecteurs (*Diaphorina citri*, *Trioza erytreae*) 4

Ceratocystis platani 4

Dépérissement de la vigne

Veille sanitaire

Le ministère de l'Agriculture met en consultation, du 8 au 30 octobre 2026, un projet d'arrêté visant à abroger et remplacer l'arrêté du 27 avril 2021 sur la lutte contre la flavescence dorée de la vigne (phytoplasme classé organisme de quarantaine de l'UE) et contre son vecteur. Il s'agit d'aligner la réglementation française sur le droit européen, notamment sur le règlement d'exécution (UE) 2022/1630, modifié en février 2025 pour faire passer une partie du vignoble de Nouvelle-Aquitaine en stratégie d'enrayement, l'éradication y étant jugée inatteignable. Il répond aussi à une décision du Conseil d'État (28 juin 2023) imposant de mettre en conformité les exigences de mise en circulation du matériel de multiplication. Le texte prévoit l'introduction des mesures d'enrayement, la reconnaissance de zones exemptes d'après la surveillance, des seuils d'arrachage et des calendriers de traitement adaptés aux contextes locaux, et une clarification des responsabilités entre acteurs de la surveillance et de la lutte.

Titre	Categorie	PaysSujet	Fiabilite	Lien
Consultation publique sur le projet d'arrêté abrogeant et remplaçant l'arrêté du 27 avril 2021 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur	Réglementation	France	Officielle	lien

Au 7 octobre 2026, les prospections et analyses menées dans le cadre de la campagne de surveillance de la flavescence dorée de la vigne sont terminées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Selon les analyses officielles, 231 parcelles réparties sur 47 communes sont confirmées contaminées, dont 149 dans le Vaucluse, 67 dans les Bouches-du-Rhône et 15 dans le Var. Les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes ne comptent aucun résultat positif. Plusieurs nouvelles communes sont touchées, comme Fuveau, Brue-Auriac et Carcès. Au total, 35 % des 657 résultats transmis par les laboratoires sont positifs.

Titre	Categorie	PaysSujet	Fiabilite	Lien
Bilan provisoire des foyers de flavescence dorée de la vigne en région PACA	Evolution de l'état sanitaire	France	Officielle	lien

Originaire d'Amérique du Nord et centrale, la cicadelle *Jikradia olitoria* transmet, dans son aire d'origine, certaines jaunisses de la vigne et est considérée comme un vecteur potentiel de la flavescence dorée. Une étude du centre de recherche agronomique suisse Agroscope et de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) confirme son établissement au Tessin (Suisse). Des piégeages menés en 2023 et 2024 sur sept sites ont permis de détecter l'insecte dans les vignobles et en lisière de forêt. Le site de Giornico, proche de l'autoroute, concentrait à lui seul environ 80 % des captures et pourrait être le point d'introduction, probablement par le transport de marchandises. Une expérience d'éclosion a montré que l'insecte peut pondre dans le bois de vigne et y accomplir tout son cycle de développement. Aucun insecte analysé n'était infecté par le phytoplasme de la flavescence dorée, mais les chercheurs appellent à maintenir une surveillance étroite.

Titre	Categorie	PaysSujet	Fiabilite	Lien
Nouvelle cicadelle potentiellement problématique pour la vigne détectée en Suisse	Evolution de l'état sanitaire	Suisse	Officielle	lien

Candidatus Liberibacter spp., agent causal du huanglongbing (greening des agrumes) et ses vecteurs (*Diaphorina citri*, *Trioza erytreae*)

Veille scientifique

Le Huanglongbing (HLB), principale contrainte sanitaire des agrumes dans le monde, est causé par des bactéries du genre *Candidatus Liberibacter*, limitées au phloème et transmises par deux psylles, *Diaphorina citri* et *Trioza erytreae*. Le bassin méditerranéen est encore indemne de la maladie, mais les deux vecteurs y sont désormais établis. Une modélisation de leur niche climatique montre que les littoraux nord et ouest sont favorables à *T. erytreae*, le sud et l'est à *D. citri*, et que certaines grandes zones de production (sud de l'Espagne, Sicile) conviennent aux deux espèces. Les plantes hôtes réservoirs hors cultures semblent peu nombreuses, mais les agrumes des jardins de particuliers sont à surveiller, et la présence d'ennemis naturels des psylles reste à évaluer.

Titre	Categorie	Lien
Le Huanglongbing (HLB), une maladie bactérienne à transmission vectorielle des agrumes aux portes du bassin méditerranéen : le climat et la biodiversité comme facteurs d'émergence.	Estimation du risque épidémiologique	lien

Ceratocystis platani

Veille sanitaire

Le canal du Midi illustre l'ampleur du chancre coloré (*Ceratocystis platani*) : sur 42 000 platanes d'origine, 33 350 avaient été abattus début 2026, pour près de 110 millions d'euros engagés (abattage, replantation, restauration des berges). Présentées au Salon du Végétal d'Angers en septembre, deux nouvelles variétés résistantes, nommées Endura, seront bientôt disponibles en pépinière, fruit de près de vingt ans de travail de l'INRAE et de la Sapho. Après Platanor (début des années 2000), la sélection a repris en 2007 avec d'autres parents. Plus de 4 000 graines ont été semées, puis les jeunes plants ont été inoculés avec le champignon. Les sujets les plus prometteurs ont été sélectionnés en pépinière selon les caractéristiques de leur système racinaire et multipliés. Les deux variétés retenues proviennent de parents différents, ce qui restaure de la diversité génétique face au risque de contournement de la résistance. Les replantations se font désormais en mélange d'espèces, y compris sur le canal.

Titre	Categorie	PaysSujet	Fiabilite	Lien
Le grand retour du platane	Génétique des populations,Amélioration variétale	France	Médiatique	lien